

MESSAGE IMPORTANT
- DÉPÔT DIRECT

Nous avons amorcé depuis quelques mois la transition vers les paiements par dépôt direct, et une grande majorité de nos membres y ont déjà adhéré. Dans le cadre de ce changement, tous les numéros de membres ont été modifiés. Votre nouveau numéro se trouve dans le coin supérieur droit de l'étiquette postale de ce journal.

Le Syndicat vous invite à adopter ce mode de paiement qui accélère les délais, réduit les tâches administratives et diminue notre empreinte écologique. Pour compléter votre inscription au dépôt direct, veuillez transmettre :

- Un spécimen de chèque
- Une copie de vos taxes municipales
- Votre adresse courriel (afin de recevoir les détails de vos paiements électroniques)

À envoyer à :
Marie-Claude Vallée
vallee.mc@spbsaglac.qc.ca
ou par la poste :
3635, rue Panet, Jonquière QC G7X 8T7

BULLETIN DE MISE EN CANDIDATURE
AU POSTE D'ADMINISTRATEUR

JE _____, DÉSIRE POSER MA CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR
DU SECTEUR (no. _____) POUR LES ÉLECTIONS 2026.

CANDIDAT MEMBRE

Nom : _____ (EN LETTRES MOULÉES)

Adresse : _____

Téléphone : _____

Signature : _____

Date : _____

RETOURNER À : **M. Martin Lavoie, Secrétaire**
Syndicat des producteurs de bois
du Saguenay–Lac-Saint-Jean
3635, rue Panet
Jonquière (Québec)
G7X 8T7
AVANT LE 13 MARS 2026

FORMATIONS DISPONIBLES 2026

Le Syndicat des producteurs de bois du Saguenay–Lac-St-Jean continue d'offrir un programme de formation aux membres intéressés. Le nombre de personnes requis pour la tenue d'une formation varie entre 10 et 20 participants. Pour plus d'information, communiquez avec M. Marc-André Dion au 418-542-5666 poste 252 ou par courriel à dion.ma@spbsaglac.qc.ca

TITRE	DURÉE	PRIX
Entretien de la scie mécanique et affûtage de la chaîne	7 h	25 \$
Techniques d'abattage	12 h	40 \$
Initiation au GPS	7 h	55 \$
Fiscalité forestière	7 h	45 \$
Formation sur la débroussaileuse	12 h	40 \$
Formation en acériculture		
Aménagement des érablières	7 h	45 \$
Cuisson et transformation	14 h	75 \$
Initiation sur l'identification et la cueillette de champignons forestiers	7 h	25 \$
Produits forestiers non-ligneux	7 h	25 \$
Arpentage	7 h	À déterminer

Marc-André Dion
Technicien forestier et Responsable du fonds forestier

PROPOSEUR

Nom : _____ (EN LETTRES MOULÉES)

Adresse : _____

Téléphone : _____

Signature : _____

Date : _____

SECONDEUR

Nom : _____ (EN LETTRES MOULÉES)

Adresse : _____

Téléphone : _____

Signature : _____

Date : _____



Publié par :
Syndicat des producteurs de bois
du Saguenay–Lac-Saint-Jean
3635, rue Panet, Jonquière QC G7X 8T7
Tél. : 418-542-5666
Sans frais : 1-800-463-9176

Responsable de la rédaction :
Martin Lavoie

Réalisation :
Louise Duchesne

Conception graphique :
Les Imprimeurs Associés

Distribution :
aux producteurs de bois du Saguenay–Lac-Saint-Jean
en 4 200 exemplaires

IMPRIMEURS ASSOCIÉS-134902



« ENTRE les branches »

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS
DU SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN

Volume 30 • Numéro 1 [Printemps 2026]

ASSEMBLÉES DE
SECTEURS 2026

Les membres du Syndicat des producteurs de bois du Saguenay–Lac-Saint-Jean sont convoqués aux assemblées de secteurs 2026 du Syndicat.

Ces assemblées sont importantes puisqu'elles ont pour but d'élire l'administrateur du secteur lorsque son mandat est terminé, de nommer les délégués du secteur pour l'assemblée générale annuelle qui aura lieu le 5 mai 2026 et de vous informer sur différents dossiers. Les réunions auront lieu aux dates et endroits inscrits dans le calendrier ci-dessous. Nous comptons sur votre participation active à ces assemblées.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Élection des administrateurs désignés par leur secteur
Secteur 4
Secteur 6
Secteur 7
3. Nomination des délégués
5. État de la situation et perspectives 2026
6. Conditions de mise en marché 2026
7. Divers
8. Clôture de la séance

*L'assemblée générale annuelle aura lieu
mardi le 5 mai 2026 à 18 h 30
à l'Hôtel Universel d'Alma (salle Alma).*

*Un goûter vous sera servi à partir de 17 h.
Bienvenue à tous !*

ÉLECTION 2026 DES ADMINISTRATEURS

Le Syndicat des producteurs de bois du Saguenay–Lac-Saint-Jean informe ses membres qu'il y aura élection des administrateurs lors des assemblées qui se tiendront du 30 mars au 8 avril 2026 dans les secteurs concernés.

Les producteurs intéressés à poser leur candidature sont invités à suivre la procédure indiquée. Le conseil d'administration du Syndicat compte neuf administrateurs, chacun étant élu pour un mandat de trois ans. Huit de ces administrateurs sont élus lors des assemblées de secteurs et choisis parmi les producteurs membres de chacun des huit secteurs du Syndicat et un administrateur représentant la relève est élu lors de l'assemblée générale des membres.

ADMINISTRATEURS DÉSIGNÉS PAR LEUR SECTEUR

Tout propriétaire qui désire se porter candidat au poste d'administrateur désigné par son secteur doit faire parvenir au secrétaire du Syndicat un bulletin de mise en candidature au moins dix jours avant la tenue de l'assemblée du secteur dans lequel il désire se porter candidat.

Le bulletin de mise en candidature complété doit être signé par le candidat et par deux membres en règle du même secteur. Le candidat doit être inscrit à la liste des membres du Syndicat au 31 janvier de l'année en cours et être propriétaire ou résident dans le secteur où il se présente.

Au printemps 2026, trois (3) postes d'administrateurs désignés par leur secteur seront en élection. Il s'agit de :

Administrateur sortant	Secteur	Municipalités
Carol Bouchard	4	Comprend les municipalités de Bégin, St-Ambroise, St-David-De-Falardeau, St-Fulgence, St-Honoré, Ste-Rose-du-Nord et la partie de la ville de Saguenay située au nord de la rivière Saguenay.
Pierre-Maurice Gagnon	6	Comprend les municipalités de Ferland-Boilleau, Larouche et la partie de la ville de Saguenay située au sud de la rivière Saguenay.
Philippe Poirier	7	Comprend les municipalités d'Albanel, Dolbeau-Mistassini, Girardville, Notre-Dame-de-Lorette, Ste-Élizabeth-de-Proulx, St-Eugène, Ste-Jeanne-d'Arc, Ste-Marguerite-Marie et St-Stanislas.

QUOI FAIRE POUR PRÉSENTER SA CANDIDATURE ?

Remplir le bulletin de mise en candidature ci-joint à l'endos du journal et le faire parvenir au bureau du Syndicat des producteurs de bois **avant le 13 mars 2026**.

Daniel Fillion, ing.f.
Directeur général

CALENDRIER DES ASSEMBLÉES DE SECTEURS
PRINTEMPS 2026

PRENDRE NOTE QUE LES RÉUNIONS DÉBUTERONT À 18 H 30

SECTEUR	DATE	ENDROIT
2 Donald Martel	Lundi le 30 mars 2026	HÔTEL CHÂTEAU ROBERVAL (SALLE DUCHESNE), 1225, boul. Marcotte, Roberval
5 Rémi Gagné	Lundi le 30 mars 2026	ÉDIFICE MUNICIPAL (SALLE DU CONSEIL), 3, du Couvent, Anse St-Jean
3 Roger Allard	Mardi le 31 mars 2026	VILLE DE MÉTABETCHOUAN—LAC-À-LA-CROIX (MAIRIE SALLE DU CONSEIL), 87, rue Saint-André, Métabetchouan–Lac-à-la-Croix
8 Valère Boivin	Mardi le 31 mars 2026	CENTRE COMMUNAUTAIRE ST-CŒUR-DE-MARIE , 5791, avenue du Pont Nord, Alma
1 Jacques Morin	Mardi le 7 avril 2026	HÔTEL DU JARDIN (SALLE DOMAINE-DU-ROY), 1400, boul. du Jardin, St-Félicien
7 Philippe Poirier / Joël Lacasse	Mardi le 7 avril 2026	MOTEL CHUTES DES PÈRES (SALLE RIVE DROITE), 46, boul. Panoramique, Dolbeau-Mistassini
4 Carol Bouchard	Mercredi le 8 avril 2026	SALLE DES CHEVALIERS DE COLOMB , 150, rue Saguenay, Saint-Fulgence
6 Pierre-Maurice Gagnon	Mercredi le 8 avril 2026	CLUB SOCIAL DES MOOSE À PORT-ALFRED, LA BAIE , 1471, 6 ^{ième} avenue, Ville de La Baie

POUR UNE NOUVELLE FORESTERIE

Le secteur forestier a toujours occupé une place centrale dans l’histoire, l’économie et l’identité des régions du Québec. Il contribue significativement au produit intérieur brut en représentant plus de 1,5% de l’activité économique totale du Québec, soit environ 6,6 milliards de dollars annuellement. Ses retombées sont principalement générées dans plus de neuf cents municipalités québécoises, et dans environ cent cinquante de celles-ci, il représente plus de 10% des emplois totaux, ce qui en fait un pilier du développement économique local. Ce qui signifie que dans plusieurs régions, dont la nôtre, la forêt est l’un des principaux moteurs économiques et une source majeure d’emplois. Notre forêt privée, à l’échelle du Québec, contribue pour plus de 20% de l’approvisionnement des usines, ce qui en fait un acteur incontournable de cet écosystème d’affaires.

Toutefois, l’industrie forestière doit actuellement composer avec des enjeux économiques majeurs, tels que la baisse de la demande globale pour les produits du papier, la diminution des mises en chantier en Amérique du Nord qui mine les marchés du bois d’œuvre et du panneau de même que les différends commerciaux avec nos voisins du Sud, qui rendent les exportations insoutenables. Cette triste conjoncture pourrait nous amener à nous décourager sur l’avenir de notre industrie. D’ailleurs, plusieurs de nos politiciens des grands centres, qui ne connaissent pas les régions, semblent avoir injustement jeté la serviette.

Pourtant, chaque crise qui secoue le secteur forestier nous incite à nous questionner et à chercher des solutions qui ouvrent la porte à de nouvelles opportunités d’innovation et il en existe plusieurs. Pensons entre autres à une plus grande utilisation du bois dans la construction dans la lutte aux changements climatiques, au développement du bois d’ingénierie, aux systèmes de construction préfabriqués, au bio-raffinage, à la valorisation énergétique du bois de moindre qualité et des résidus et j’en passe. Les solutions existent.

Le secteur forestier du Québec se trouve à un tournant et devra gérer une période de transition industrielle pour assurer son avenir. Mais une chose demeure; nos forêts en santé sont d’immenses puits de carbone. Le bois sera toujours un matériau renouvelable qui est facile à transformer au niveau énergétique et capable de stocker le carbone, ce qui constitue un atout essentiel dans une perspective de lutte contre les changements climatiques et de décarbonisation. Il suffit d’y croire et d’investir autant dans l’innovation que dans l’aménagement forestier pour en améliorer la productivité. Nos forêts privées sont bien placées pour être aux premières loges d’une nouvelle foresterie au Québec et contribuer à la prospérité des régions du Québec qui en ont un grand besoin.

Sur ce message d’espoir se termine un long chapitre pour moi. Il s’agit en effet de mon dernier article publié dans le journal « *Entre les branches* » puisque le temps est venu de prendre ma retraite. J’ai bien apprécié travailler pour les producteurs forestiers de la région, et je vous en suis très reconnaissant. Merci.

*Daniel Fillion, ing.f.
Directeur général*

NOMINATIONS

Le conseil d’administration du Syndicat des producteurs de bois du Saguenay–Lac-Saint-Jean est heureux d’annoncer la nomination de M. Martin Lavoie au poste de directeur général, en remplacement de M. Daniel Fillion qui prendra sa retraite. M. Lavoie, qui occupait déjà un poste d’ingénieur forestier au Syndicat depuis 2011, entrera en fonction le 2 mars prochain.

Par la même occasion, nous désirons vous informer que M. François Villeneuve, ingénieur forestier, remplacera M. Lavoie dans ses fonctions à compter du 16 février prochain.

Vous pourrez communiquer avec Messieurs Lavoie et Villeneuve au bureau du Syndicat, et nous leur souhaitons la meilleure des chances dans leurs nouvelles fonctions.

NOUVEAU CALCUL DE POSSIBILITÉ

La possibilité forestière constitue le volume qu’il est possible de récolter annuellement sans diminuer le potentiel de la forêt. Bien sûr, il appartient à chaque propriétaire de décider s’il désire couper ou non du bois sur ses terres. C’est pourquoi le calcul est réalisé à l’aide d’une méthode simplifiée adaptée à la forêt privée et doit être réévalué périodiquement, soit tous les 10 ans environ ou selon la disponibilité des données d’inventaire mises à jour. Cette méthode est basée sur l’accroissement des volumes de bois sur pied, la présence de forêts naturelles et de plantations, ainsi que la disponibilité du bois mature. Plusieurs limites sont à considérer dans le modèle utilisé. En effet, la précision des inventaires est à l’échelle des strates regroupées et le calcul ne tient pas compte des scénarios sylvicoles, des contraintes à l’aménagement (bandes riveraines, etc.) et des structures d’âge de la forêt. D’ailleurs, selon le Forestier en chef, « la notion de possibilité forestière en forêt privée est plus de nature indicative que prescriptive, en raison des limites de son application et des facteurs qui interviennent ». Par conséquent, il faut faire attention à l’interprétation des résultats. Il s’agit seulement d’un outil pour orienter les décisions à l’échelle du territoire privé régional.

Vous trouverez ci-dessous les résultats de ce nouveau calcul :

Évolution de la possibilité de récolte annuelle par groupe d’essences (m³)					
Année calcul	Sapin – Épinette – Pin gris	Mélèze et autres résineux	Peuplier	Autres feuillus	Total
2013	358 540	34 949	246 986	96 596	737 071
2025	513 500	56 300	332 500	143 100	1 045 400

Comme vous pouvez le constater, pour une superficie forestière productive à peu près équivalente à celle du dernier calcul, la possibilité annuelle de récolte a augmenté de 42 %, passant de 737 071 m³ à 1 045 400 m³ toutes essences confondues. L’effort sylvicole des dernières décennies a certainement contribué à ce résultat, alors que de nombreuses plantations ont maintenant atteint l’âge de la maturité.

Espérons maintenant que des conditions économiques plus favorables seront au rendez-vous dans un avenir rapproché afin de profiter davantage de ce potentiel.

*Martin Lavoie, ing.f.
Coordonnateur environnemental*

Domtar Normes de façonnage

ESSENCES : Épinette, Sapin, Pin Gris

St-Félicien : 5,50 m, 2,74 m **Mistassini :** 5,04 m
Girardville : 5,04 m **La Doré :** 5,04 m

- Tolérance de ± 5 cm sur la longueur des billes
- Minimum de 2,56 m (laisser-porter) en mélange dans l’empilement pour les usines de La Doré, Saint-Félicien, et Girardville. Pour Mistassini, les billes de 2,56 m causent des blocages; le minimum est donc de 3,10 m.
- Empilement : Épinette et pin gris ensemble, Sapin séparé
- Diamètre maximum : 38 cm, sauf pour Mistassini : 60 cm. Les billes de plus de 38 cm doivent être marquées d’un dièse (#) à la peinture. Elles doivent être façonnées obligatoirement en 5,04 m et placées dans un empilement distinct.

ARBEC Normes de façonnage

PRODUCTEUR MANUEL : 10-8 pi.

ESSENCES : Épinette, Sapin, Pin Gris

- Longueurs fixes
 - 3,17 m (10 pi 5 po)
 - 2,54 m (8 pi 4 po) (Houppier ou correction de défaut)
 - Diamètre minimum fin bout : 9,1 cm (4 po)
 - 1 empilement par essence

Pour les producteurs mécanisés ou ceux qui font appel aux services d’un entrepreneur, il est également possible de produire du 16 pieds. Contactez-nous avant de commencer la production afin d’obtenir les normes exactes.

Scierie Girard Normes de façonnage

ESSENCES : Épinette, Sapin, Pin Gris

- **3,78 m** (12 pi 6 po) en mode laisser-porter jusqu’à **2,54 m** (8 pi 4 po)
- Minimum de 2,54 m (laisser-porter) en mélange dans l’empilement
- Diamètre minimum fin bout : 9,1 cm (4 po)
- 1 empilement par essence

Groupe Lignarex inc. Normes de façonnage

ESSENCES : Épinette, Sapin, Pin Gris

- **3,80 m** (12 pi 6 po) en mode laisser-porter, jusqu’à **2,54 m** (8 pi 4 po)
- Minimum de 2,54 m (laisser-porter) en mélange dans l’empilement
- Diamètre minimum fin bout : 9,1 cm (4 po)
- Empilement séparé pour les gros billots de 34 cm et plus au gros bout (13 po)
- 1 empilement par essence

West Fraser Normes de façonnage

ESSENCE : Tremble

8 pieds

- Longueur cible : 2,54 m (longueur fixe)
- Diamètre minimum fin bout : 9,1 cm (4 po)

16 pieds

- Longueur cible : 5,04 m
- Minimum de 4,30 m (laisser-porter) en mélange dans l’empilement
- Diamètre minimum fin bout : 9,1 cm (4 po)

Il est important de faire une demande de contingent auprès du Syndicat afin de s’assurer de la disponibilité des marchés et, surtout, de s’informer des normes de façonnage, lesquelles peuvent changer au fil des saisons. Le bois est dirigé vers les différentes usines en fonction des contingents émis.

*Marc-André Dion
Technicien forestier*

PERSPECTIVES DE MISE EN MARCHÉ POUR LE BOIS DES PRODUCTEURS EN 2026

Il est difficile de faire des prévisions sur le comportement des marchés du bois rond dans notre région pour les prochains mois, et encore plus pour 2026. Il y a beaucoup d’incertitude quant à la capacité de l’industrie forestière à demeurer en activité en cette période marquée par une baisse de la demande pour les produits forestiers et par la guerre tarifaire avec les États-Unis. Nous devons donc rester vigilants et suivre la situation de très près.

Malgré tout, les producteurs peuvent produire du bois pour les usines en activité. Il est bon de rappeler que les producteurs doivent faire une demande de contingentement et obtenir l’autorisation de produire au préalable afin que le bois puisse être transporté. La collaboration de tous est primordiale afin d’équilibrer la production en fonction de la demande et de permettre de répartir les parts de marché équitablement entre les producteurs.

LE RÉSINEUX : Les marchés pour les essences sapin, épinette et pin gris sont disponibles et les livraisons se poursuivent actuellement aux usines. À l’exception de Domtar, les contrats prennent fin ce printemps et doivent être renouvelés avec Arbec, Scierie Girard et Lignarex. Les prix finaux du bois livré en 2025 pour l’épinette, le sapin et le pin gris sont de 66,77 \$ pour le bois tronçonné et de 62,77 \$ pour le bois long. Les producteurs recevront un ajustement de 3,77 \$/m³ solide pour ce groupe d’essences. Pour 2026, le prix provisoire est de 63 \$ pour le bois tronçonné (notez qu’il n’y a plus de marché de bois long). À ce prix s’ajoute une compensation de carburant pour la récolte qui fluctue en fonction du prix du carburant diesel.

De plus, au cours des dernières années, votre organisation a développé des ententes avec des petits transformateurs qui fabriquent des produits de niche utilisant du bois de gros diamètre. Informez-vous auprès de vos responsables à la mise en marché pour connaître les possibilités offertes.

LE FEUILLU : Une nouvelle entente vient tout juste d’être conclue avec l’usine de panneaux de West Fraser Chambord. Après plus de 10 mois sans contrat, les producteurs pourront recommencer à produire du tremble pour ce marché. Les normes de façonnage pour le 8 pieds n’ont pas changé, tandis que celles du 16 pieds ont été modifiées pour permettre une meilleure récupération des cimes. Les prix provisoires sont de 35 \$ la tonne métrique verte pour le 8 pieds et de 31,50 \$ pour le 16 pieds. Les prix au contrat fluctuent selon l’indice de marché des panneaux gauffrés Random Lengths, ce qui permettra aux producteurs de profiter de l’amélioration des prix des panneaux. La durée du contrat est de plus de 4 ans. La production hivernale est donc possible, et les producteurs qui veulent en profiter doivent contacter les responsables de la mise en marché pour planifier le transport.

Il est possible de produire du bouleau et autres essences pour l’usine de cogénération de Saint-Félicien. Informez-vous des conditions auprès de vos responsables à la mise en marché.

LES AUTRES ESSENCES : Certaines essences de bois, comme le mélèze et le pin blanc, peuvent également être mises en marché. Toutefois, ces marchés sont ponctuels et nécessitent une demande de contingent préalable. Informez-vous toujours auprès de vos responsables à la mise en marché avant d’entreprendre une production.

*Jacques Tremblay
Directeur mise en marché*